COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 JUIN 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN

et le TRENTE JUIN à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de cette COMMUNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur CARTAYRADE Thierry, MAIRE.

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice: 11

Présents: 9

Absents excusés: 1

Absent: 1

Date de convocation: 18/06/2021

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: Mme AUTIER Corinne, M AZAIS Jean-Marie, M CARTAYRADE Thierry, Mme DESQUIENS Marie-France, M MALRIC Jérôme, M SICRE Emmanuel, M SINTES Jérôme, Mme VEZINET Karine, M VIDAL Alain. formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE: M GELY Cyril (pouvoir délégué à Mme VEZINET Karine)

ABSENTS: M BRUN Philippe,

Mme AUTIER Corinne a été désignée comme secrétaire de séance.

- Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu du conseil municipal du 12 AVRIL 2021.
- Autorisation à Monsieur le Maire de désigner SAS PROCESCIAL AVOCAT pour défendre les intérêts de la commune

Le conseil municipal de la commune de L'HOSPITALET DU LARZAC autorise le Maire de la commune Thierry CARTAYRADE à désigner SAS PROCESCIAL AVOCAT afin de représenter en justice, conseiller et assurer la défense des intérêts de la COMMUNE dans le cadre des contrats conclus avec la société DIGIT INNOVATION, CM-CIC LEASING en raison du cout exorbitant de ces contrats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve

Pour Contre abstention • Autorisation à Monsieur le Maire de modifier la quotité horaire d'un agent de service

Le conseil municipal de la commune de L'HOSPITALET DU LARZAC autorise le Maire de la commune Thierry CARTAYRADE à réajuster le temps de travail de l'agent de service passant ainsi de 20h20 (vingt heures et vingt minutes) à 20h00 (vingt heures). Conf délibération n°20212501_004

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve

Pour Contre abstention

• Création d'un poste d'agent administratif dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Dans le cadre du dispositif des contrats unique d'insertion, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi dans les conditions ci-après.

Le contrat unique d'insertion est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

M. le Maire propose donc de l'autoriser à procéder à la mise en œuvre de toutes les démarches permettant le recrutement et l'établissement du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de SIX mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve Pour Contre abstention

• **Ouestions diverses:**

o Arrêté de circulation et de stationnement en vue d'organiser le transport scolaire

Monsieur le Maire présente une proposition d'organisation de la circulation et des stationnement

O Demandes de location des salles de la commune

Monsieur Le Maire

o Prolongation du CDD de Magali LASSARADE

Monsieur Le Maire

o Possible remplacement de Gwenaëlle BEULQUE

Monsieur le Maire

.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21 heures.

Le Maire CARTAYRADE

Thierry